

Objet : Désignation des délégués aux associations : Itinéraire Clunisien Auvergne Rouergue (ICARE / GR 465), Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Nord Aveyron (CPTS Nord Aveyron), Association de Défense des Animaux (ADA), Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ADIL), Mission Locale Départementale, l'association pour le Développement par la Formation des Projets, Acteurs et Territoires (ADEFPAT), l'Agence Française des chemins de Compostelle

Séance du lundi 18 mai 2026

N° 2026-05-18-D119

Rapporteur Monsieur le Président

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 18 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 12 mai 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 35

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Cécile BERTHIER, Magali BESSAOU, Myriam CABROL, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Laure FARRENQ, Céline GIMALAC, Nathalie GRIPPON, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Katherine KRAUSS, Francine LAFON, Pauline LAPORTE, Marie-Aimée LEMARCHAND, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSSEDE, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE-HOURQUET, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Remy BERALS, Nicolas BESSIERE, David BLANC, Jacques DALMONT, Welfried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Eric PICARD, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Roger BRALEY a donné pouvoir à Nathalie GRIPPON, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Robert COSTES a donné pouvoir à Laure FARRENQ, Elodie GARDES a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Sébastien COSTES suppléé par Damien MEJANE, Patricia NOEL suppléée par Alain PRADALIER.

Conseillers (ères) absents (es) : Marc BALMETTE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu les articles L 5211-1, L 2121-21 et L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère est représentée dans un certain nombre d'organismes. Il appartient au conseil communautaire de désigner en son sein les représentants qui assureront cette mission.

L'article L 2121-21 du CGCT prévoit que le conseil de communauté peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- **DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder aux opérations de vote à bulletin secret,**
- **DESIGNE les délégués communautaires ci-après qui assureront ces représentations :**

DESIGNATION ORGANISMES	Nb REPRESENTANTS	DESIGNATION
Itinéraire Clunisien Auvergne Rouergue (ICARE / GR 465)	4 représentants	Francine LAFON, Pauline LAPORTE, Jean-François ALBESPY Jean-Luc CALMELLY
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Nord Aveyon	1 représentant	Benoît BARRAL
Association de défense des Animaux (ADA)	1 représentant	Nicolas BESSIERE
Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)	1 représentant	Pauline LAPORTE
Association pour le Développement et de la Formation, des Projets, Acteurs, Territoires (ADEFPAT)	1 Titulaire 1 Suppléant	Eric PICARD – Titulaire Patrice PHILOREAU - Suppléant
Mission Locale Départementale	1 représentant	Nicolas BESSIERE
Agence Française des Chemins de Compostelle	1 représentant élu 1 technicien référent	Marc BALMETTE Chargé de mission au GR 65

- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture **02 JUIN 2026**
Publié et notifié le : _____
Pour copie conforme,
Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».